DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUIN 2024

AFFAIRE N°2024-CM/062 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ATHLETIQUE CLUB DE SALAZIE

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 19 juin 2024.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 11 juin 2024.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 19
Absents : 10
Représentés : 03
Total des votes : 22

Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 juin à 17h20, le conseil municipal s'est réuni dans à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Présents : PAPAYA Marie Sidoleine - DAMOUR Marcel Gérard – VIADERE Marie Ange - MAILLOT Yann Thierry - ELISABETH Marie Jeanne - PAUSE Jean Claude - GEVIA Marie Catherine - HOAREAU Marie Nathalie - TECHER Paulin - MAZAGRAN Daniella Marie-Line – GARRYER Patrick François - SINAPIN Marie Jacqueline – RAYAPIN Marie Kenny - PADRE Hermina Marie Océane – TECHER Sophie – ROBERT Laurencine Sarah - LUCILLY Harry - ELISABETH Vincent Marc André - SISAHAYE Teddy.

Absents : MOREAU Jules Mario - FOUASSIN Stéphane Michel Marcel Guy - CHARLEMAGNE Jules Thierry - DE LAMOTHE Jean Bernard - BOYER Laurent - BRANCALIN Sandrine - FANNIO Anaïs Cindy - ECLAPIER Eric Emmanuel - PAPAYA Mélissa Marie Elsa - ELISABETH Karine.

Ont voté par procuration : CHARLEMAGNE Jules Thierry (procuration donnée à LUCILLY Harry) - BRANCALIN Sandrine (procuration donnée à ROBERT Laurencine) - FANNIO Anaïs Cindy (procuration donnée à GEVIA Marie Catherine).

Secrétaire de séance : ELISABETH Vincent Marc André.

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 27.06.2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20240618-2024-CM-062-DE
Date de télétransmission : 26/06/2024
Date de réception préfecture : 26/06/2024

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

L'Athlétique Club de Salazie (l'A.C) a pour but la promotion et le développement de l'athlétisme sur tout le territoire communal.

Chaque année, elle organise deux manifestations sportives :

- La Salazienne, course de montagne, avec au programme trois épreuves sportives,
- Le Vertical Run, course contre la montre individuelle, sur une courte distance avec un dénivelé important.

Le 1er évènementiel s'est tenu le jeudi 09 Mai 2024 et a regroupé plus de 1 100 participants.
La Mairie, par le biais de son service des sports, a contribué à la réussite de cette opération par la mise à disposition de moyens humains, matériels et la prise en charge de trois prestations (mise à disposition d'une ambulance, location toilettes autonomes, récompenses).

Les efforts entrepris par l'Athlétique Club Salazie, dans la recherche des sponsors et la participation financière des athlètes, ne suffisent pas à équilibrer le budget.
Aussi, l'A.C de Salazie sollicite le concours de la collectivité à hauteur de 4 000€ pour les deux opérations programmées sur l'année 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'article le CGCT,

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité (22 voix pour) :**

ARTICLE 1 :

- **D'autoriser l'attribution d'une subvention de 4 000 € à l'Athlétique Club de Salazie.**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser l'inscription de cette dépense au budget communal 2024 chapitre « Autres charges de gestion courante ».**

ARTICLE 3 :

- **D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....
.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

ELISABETH Vincent Marc André

Pour copie conforme,
Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

MAIRIE DE SALAZIE
La Réunion

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20240618-2024-CM-062-DE
Date de télétransmission : 26/06/2024
Date de réception préfecture : 26/06/2024